

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC293\_2020-AU  
Reçu le 08/07/2020

H A U T E



Décision n° 293/2020  
SC

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame MAZEREEUW Sabine en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 juillet 2020,
- Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 juillet 2020,
- Monsieur MERCIER Alexandre en tant qu'agent d'entretien des espaces verts du 1er au 31 juillet 2020,
- Madame CARLIER Evelyne en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 juillet 2020,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 juillet 2020,
- Madame JACQUEMART Sylvie en tant qu'agent d'entretien du 8 au 31 juillet 2020,
- Madame DOUMANGE Rachel en tant qu'agent d'entretien du 8 au 31 juillet 2020,

Fait à Jonzac,  
Le 08 JUIL. 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**